



COMMUNE DE REICHSTETT

République Française DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2022/2023

A L'ECOLE MATERNELLE HAY 4a rue de la Croix 67116 REICHSTETT

Téléphone 03 88 20 51 90

A DEPOSER DU 1^{ER} MARS 2022 AU 14 AVRIL 2022

LE DOSSIER COMPLET À :

Mairie de Reichstett - 24 rue de La Wantzenau 67116 REICHSTETT 03 88 20 02 26

Courriel : mairie@reichstett.fr

ENFANT

NOM Prénoms

Sexe Fille Garçon

Date de naissance |__|__| |__|__| |__|__|__|__| Lieu de Naissance

Département ou pays de Naissance

Observations Médicales / problèmes de santé (lunettes-allergies -autres)

(Situation de handicap) :

.....

PARENTS

Célibataire marié (e) ou pacsé (e) union libre veuf (ve) divorcé (e)

autre (à préciser)

AUTORITE PARENTALE : Partagée uniquement le parent 1 uniquement le parent 2

PARENT 1 :

NOM d'USAGE :

NOM (de jeune fille)..... Prénom.....

Profession

Employeur :(Nom et Adresse)

.....

Adresse personnelle

Téléphone personnel |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Téléphone professionnel |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|



.....

Autorise la diffusion de l'adresse et le courriel aux représentants des parents d'élèves

N'autorise pas la diffusion de l'adresse et le courrier aux représentant des parents d'élèves

Autorise la diffusion de l'image et de la voix N'autorise pas la diffusion de l'image et de la voix

PARENT 2 :

NOM d'USAGE :

NOM (de jeune fille)..... Prénom.....

Profession :.....

Employeur :(Nom et Adresse)
.....

Adresse personnelle (si différente du parent 1).....

Téléphone personnel |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Téléphone professionnel |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|



Autorise la diffusion de l'adresse et le courriel aux représentants des parents d'élèves

N'autorise pas la diffusion de l'adresse et le courrier aux représentant des parents d'élèves

Autorise la diffusion de l'image et de la voix N'autorise pas la diffusion de l'image et de la voix

REPRÉSENTANT LÉGAL ayant la charge de l'enfant :

NOM..... Prénom.....

Profession.....

Adresse personnelle

Téléphone personnel |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Parents séparés ou divorcés

Le parent chez lequel l'enfant réside déclare sur l'honneur ne pas connaître le domicile de l'autre parent

Les responsables de l'enfant attestent que celui-ci est domicilié chez le parent 1 le parent 2

Dans l'hypothèse où vous n'avez pu recueillir la signature du second parent, veuillez en expliquer la raison :

.....
.....
.....

Rappel / En vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait un acte usuel de l'autorité parentale

PIÈCES À JOINDRE

- Livret de Famille ou Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois (dans le cas où l'enfant serait né à l'étranger, merci de fournir un acte traduit par un traducteur assermenté)
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone, gaz ; notification CAF...) datant de moins de 3 mois
- En cas de séparation ou divorce des parents, un extrait du jugement qui fixe la résidence de l'enfant ou l'ordonnance de non-conciliation et la fiche du consentement des deux parents

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à signaler à la commune de Reichstett tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du Code Pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L 313-1 et L 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants
- Les seuls destinataires de ces informations sont les services de la commune de Reichstett, de l'Education Nationale et de la Recette des Finances.
- Vous êtes habilités à obtenir la communication des informations nominatives recueillies et d'en demander des rectifications

*REICHSTETT, le

DATE |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

SIGNATURES

Lu et approuvé le représentant légal de l'enfant

PARENT 1

PARENT 2